

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 18 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 09

Procurations : M. Thomas PEYRAUD donne pouvoir à M Alain DURIS
M Thomas REVET donne pouvoir à M Bruno GRANCOING
Mme Audrey MEUNIER donne pouvoir à Mme Muriel HARTWICH
Mme Jessica GATTE donne pouvoir à Sandrine COULON

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Muriel HARTWICH, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés :5

Secrétaire de séance : M. Yoann RUFFEL

OBJET : EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2313-1 et suivants,

Vu la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance, et notamment son article 32, Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la volonté de la commune de *Saint - Auvent* de simplifier et de moderniser ses processus de gestion financière,

Considérant les avantages du Compte Financier Unique (CFU) en matière de clarté et de transparence des informations financières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ D'approuver l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2024
- ✓ De confier à Monsieur le Maire le soin de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation, en lien avec les services de la Trésorerie et les services compétents de l'État.
- ✓ De mandater Monsieur le Maire pour signer toute convention ou document nécessaire à cette expérimentation, notamment avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

- ✓ Article 4 : De prévoir une évaluation de cette expérimentation au terme d'une période d'un an afin d'envisager une éventuelle généralisation du Compte Financier Unique.

- ✓ De transmettre la présente délibération à la Préfecture pour contrôle de légalité et à la Trésorerie pour exécution.

Fait à Saint-Auvent, le 25 février 2025

Le Maire,

Bruno GRANCOING


